

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier

Internalisation des coûts sociaux attribuables aux passifs environnementaux projetées par le projet et décontamination éventuelle du site.

Par :Alexandre Richard

H25

Ci-bas la requête d'audience bonifiée dont certaines parties ont été soulignées afin d'attirer l'attention de la commission lors de l'étude exhaustive du dossier :

La présente est une demande d'audiences publiques concernant le lieu d'enfouissement technique (LET) à Mont-Laurier.

Suite à une lecture préliminaire de la documentation, les principaux motifs de ma demande sont :

Le projet déposé n'est pas séquencé selon les règles de l'art.

Dans l'étude d'impact, la séquence éviter, minimiser, compenser est inversée, ce qui soulève des enjeux majeurs liés à l'équité intergénérationnelle ainsi qu'à l'internalisation des coûts.

L'initiateur propose une destruction irréversible de 5,38 ha de milieux humide ainsi que 3,14 ha de boisé alors que la zone représentant le LES est en soi un gisement important de matière valorisable.

Les 215 000 m³ de matières actuellement enfouies sont susceptibles de représenter une opportunité de valorisation (phase B).

De plus les sols contaminés ainsi que les matériaux de recouvrement peuvent être traités sur place afin de libérer de l'espace sur le site, ce qui permettrait d'éviter de léguer la matrice de contaminants existante aux prochaines générations tout en appliquant la séquence éviter/minimiser/compenser selon les règles de l'art.

Cette solution de rechange éviterait de facto l'empiètement des zones non impactées. Les tourbières boisées représentent une zone de stockage de carbone ainsi qu'un milieu de vie précieux pour la faune et la flore que l'on doit protéger et mettre en valeur.

La portée temporelle de l'étude d'impact est limitée, elle ne permet pas d'inclure les travaux qui seront requis lorsque les membranes atteindront la fin de leur durée de vie utile qui nécessiterait un pompage de lixiviat perpétuel représente des risques inutiles pour les générations futures.

Les sommes déposées en fiducie sont insuffisantes à la restauration des lieux car la caractérisation des matières existantes dans les LES / LET actuellement ne sont pas exhaustives et complètes.

Des contaminants émergents et/ou inconnus risquent d'être présents sur le site. Dans un contexte de réenfouissement projeté par l'initiateur, la matrice de contaminants existante doit être convenablement caractérisée avant d'aller de l'avant avec le projet.

La phase B est susceptible de représenter un fardeau important dont la remise en état des lieux n'a pas été modélisée au préalable par l'initiateur. Par souci d'équité, cette phase impliquant la décontamination d'une partie du LES existant se doit d'être précisée car les ressources énergétiques et matérielles nécessaires à sa mise en œuvre seront inévitablement de plus en plus rares et difficiles à mettre en œuvre.

Appliquer la notion d'évitement en prioritaire et absolument nécessaire afin d'appliquer le principe d'efficience économique. Afin de rendre éventuellement effectif ce principe économique, de base ,Il est ici proposé de 1 :Caractériser la matrice;

2 :excaver et caractériser un volume de matières équivalent à une nouvelle cellule projeté par l'initiateur;

3 procéder à la ségrégation des matières en vue d'une valorisation suivi du traitement adéquat des sols contaminés excavés.

Cette proposition d'action, préalable à l'analyse des solutions optimales représente une solution de rechange qui nous permettraient collectivement d'internaliser le coût réel de l'enfouissement et d'accélérer la mise en place des différentes mesures de réduction à la sources en fonction des résultats .

Tel que proposé par l'initiateur, chercher à appliquer des solutions à moindre coût qui sont susceptibles d'impacter significativement la possibilité d'atteindre nos objectifs de décarbonation, de pérenniser inutilement la production et la mise en marché d'objets et/ou de matières dont la durée de vie utile n'est pas optimale voir littéralement inutile ne représente pas des pratiques optimales.

La solution proposé par l'initiateur , si elle est concrétisée , est susceptible d'encourager la poursuite des actes et activités de génération de déchet par les concepteurs de détritux en plus d'assurer la poursuite d'un service qui structure le comportement des individus.

Les cellules d'enfouissement ne sont que des dispositifs de stockage, une ségrégation des matières convenablement caractérisée, permettrait d'éviter une éventuelle complexification du traitement projeté tout en assurant l'affichage du coût réel de nos actes collectifs.

En broyant les déchets afin d'en minimiser le volume, l'initiateur propose alors une complexification du traitement éventuel qui devra nécessairement être assumé par les prochaines générations.

La modélisation et l'analyse de la dispersion des contaminants dans l'atmosphère ainsi que des substances présentes dans les eaux de lixiviation couvre t-elle l'ensemble des contaminants susceptible d'être émis par le projet ainsi que de ses impacts et effets projetés sur la faune, la flore et la santé humaine ?

Tel que stipulé dans la requête d'audience initiale, la justification du projet est fermement remise en question.

Le projet est justifié par une surestimation des besoins d'enfouissement projeté alors que de multiples solutions de rechanges qui permettraient de réduire la production de déchets à la source existent.

Dans les faits, la présence éventuel du site d'enfouissement projetée couplé au fait que le passif environnemental du site archéologique qui est actuellement comme lieu de dépôt définitif de déchet transmet un signal anticipable d'autorisation de production éventuelle de détritux qui réduit considérablement l'application des mesures de réduction à la source. Si la commission

prend le temps d'observer exhaustivement l'historique des parties prenantes des 100 dernières années. Il est fort probable que, dans le futur, si les sites d'enfouissement tel que proposé par l'initiateur demeurent disponible pour les concepteurs / fabricants et distributeurs de déchets , ces derniers seront susceptibles de tenter de poursuivre leurs modus-operandi en omettant d'internaliser l'ensemble des coûts et matérialiseront de multiples solutions technologiques qualifié de "peu efficace "(comme la captation de biogaz ou le broyage des déchets afin d'en réduire le volume)si on la compare aux mesures de très basse technologie associées à la réduction à la source. Le déchet qu'on ne produit pas évitera que les prochaines générations se retrouvent avec le fardeau de traitement éventuel.

Les solutions technologiques bridé à des mesures de compensatoires de crédits carbone ou autre ne sont qu'un leurre qui reporte dans le temps l'application des mesures de réduction de production de déchet. Pour ce projet , le 120 000 \$ de pécule issue des redevances anticipé ne fera que fausser l'internalisation du coût réel de l'enfouissement et attirera les producteurs de détritux vers ce site via la mise en valeur d'une production de biogaz issue d'une gestion peu efficace des ressources.

Il est important que l'initiateur s'engage à déterminer le coût social et environnemental réel lié à la décontamination éventuelle du site lorsque la fin de la durée de vie utile des membranes seront atteinte afin que les usager puissent prendre conscience de l'ensemble de la charge de travail reporté dans le temps ainsi que des risques associées. L'enjeu de l'internalisation de l'ensemble des coûts inhérent au projet sur l'ensemble de son cycle de vie est « psychosocial » car le processus économique implique que les individus font des choix d'actions en fonction de ces coûts sociaux et environnementaux représentant des composantes valorisées de l'environnement dont j'invite la commission à intégrer dans son analyse du projet.

Concernant l'enjeu de déclaration transparente des risques, il est aussi très important que la commission s'assure que le site d'enfouissement dans son état actuel et projeté par le projet ne représente pas un risque de compromission de la qualité de l'environnement advenant l'absence d'approvisionnement énergétique et/ou pour tout autres raisons hors du contrôle de l'initiateur.

Par exemple, concernant l'enjeu de résilience du site, une coupure dans la chaine d'approvisionnement énergétique /matérielle /ressources humaines ou un évènement autre permettrait il de compromettre le fonctionnement des pompes à lixiviat ou l'intégrité des membranes ?

Je crois sincèrement que choisir collectivement d'éviter la production ainsi que l'enfouissement définitif des détritux tout en débutant la décontamination du site d'enfouissement actuel semble beaucoup moins risqué et plus équitables pour les générations futures.

Cette solution de rechange offrirait aussi un potentiel structurant et reproductible qui permettrait de créer des modèles économiques équitables envers les prochaines générations tout en étant plus respectueuse de l'ensemble des formes de vie présente sur terre.

Alexandre Richard

citoyen